

## Commune de Bouverans

La commune dispose d'une Carte Communale approuvée depuis 2010, visant un développement progressif et modéré (accueil théorique de 46 nouveaux logements).

### Approche globale

La commune est composée :

- d'un village aux constructions anciennes ordonnées le long des rues et parallèlement au Drugeon ; Sa partie nord surplombe le cours d'eau. A noter la passerelle qui marque le cœur du village.
- et d'une trentaine de constructions isolées (des installations agricoles pour l'essentiel). Le lotissement en cours étire le village vers le sud.

### Développement urbain

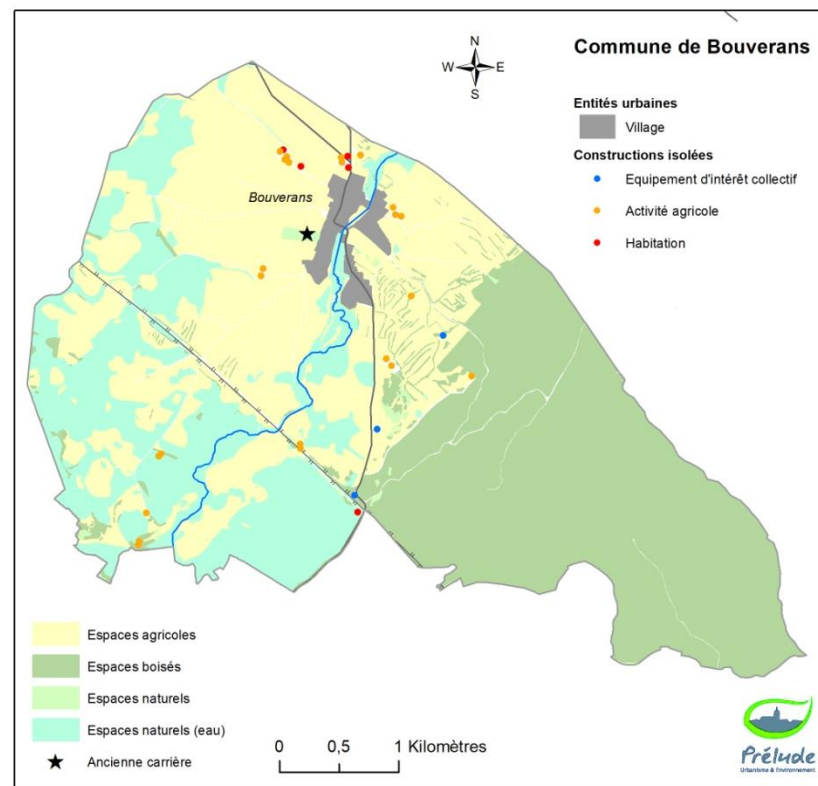
Le village s'est développé sur un axe Nord/Sud de part et d'autre du Drugeon et le long de la RD47. Il s'est installé à la limite entre le territoire Ouest dominé par l'eau (zones humides, rivière et ruisseaux, étang ...) et la partie Est marquée par les prairies de bocage et la forêt recouvrant les versants du Laveron.

Principalement installé parallèlement à la rive gauche du Drugeon, le village initial s'est prolongé par une extension linéaire en deux branches vers le Sud, puis sous forme d'opérations de lotissement. Quelques constructions individuelles se sont également construites au coup par coup, notamment au Sud. L'architecture et l'implantation des constructions récentes sont relativement étrangères à ce qu'on trouve dans le village d'origine. Toutefois, on peut noter l'absence ou la discrétion des clôtures, qui contribue à la perméabilité entre espace construit et espace naturel.

Quelques constructions agricoles se sont dégagées de l'espace central trop «serré» pour s'établir en dehors du périmètre urbanisé. Toutefois, leur implantation n'est jamais très éloignée du village, ce qui peut représenter une contrainte pour l'habitat (nuisances) ou le développement urbain.

Les possibilités d'extension sont relativement réduites par un ensemble de contraintes :

- la partie centrale du village est affecté par le risque d'inondation ;
- les valeurs environnementales dues au périmètre Natura 2000, aux ZNIEFF et à un arrêté de biotope limitent également le développement du village, notamment au Nord et au Sud ;
- et à l'Ouest une ancienne carrière est peu favorable à tout aménagement.



### Enjeux, un territoire à vocation agricole

- Utiliser les disponibilités du tissu urbain
- Une relation étroite avec la rivière à conserver (vues, ponts) ;
- Poursuivre l'aménagement du cœur du village ;
  - Préserver les espaces de respiration du centre-ancien (végétation, haies arborés...) et la qualité des entrées de village (notamment entrée Nord) et des vues (notamment vers l'église)

